

46e séance du 1er juin 1946 10 h.

Présidence: M. Kobelt.

Absent: M. Nobs (service)

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Procès-verbal: -

Clôture: 12 h. 30. M. Stucki est présent.

Affaires politiques.

Négociations à Washington.

M. Stucki: Le 5 avril, je suis parti avec instructions suivantes: aller jusqu'à la formule 50:50 pour la répartition des avoirs, jusqu'à 250 mio. dans l'affaire de l'or BN. Le résultat a été atteint. La délégation remercie le CF de l'avoir appuyée par son attitude ferme. Les premières difficultés rencontrées ont été légères en comparaison des suivantes. Tous les moyens de pression à disposition d'un grand Etat ont été employés contre nous. On écrirait un livre sur ces pressions, calomnies, etc. Le ministre des finances USA n'a pas craint d'inspirer un article dans la presse 8 jours avant la fin. On a menacé de saisir tout l'or BN. Ton menaçant jusqu'à la fin. On a aussi mobilisé contre nous les journalistes suisses aux USA, la colonie suisse à New York, à brouiller la délégation et son chef, à brouiller la délégation et la légation. Le 10 avril, retour à Washington. J'ai informé chef de délégation alliée des propositions suisses. Les Alliés n'ont jamais demandé les montants proposés par la Suisse (50 à 50, 100 mio.) Nous les avons communiqués officieusement. Ensuite, l'atmosphère a été cordiale. Les Alliés proposaient de passer à la rédaction. J'ai dit qu'il fallait d'abord s'entendre sur les chiffres. Les Alliés offraient 80:20, puis 66 2/3: 33 1/3. Nous avons refusé. On s'est ensuite entendu pour 50:50. Plus difficile a été la définition des avoirs allemands en Suisse. La note alliée du 11 février réclamait clairement tous les avoirs, ceux des Allemands de Suisse également. Les Alliés n'ont pas le droit de prétendre qu'ils ne revendiquaient pas cette catégorie d'avoirs. Les Alliés voulaient affecter les avoirs à des réparations. Nous ne pouvions l'accepter en tant que pays neutre. Nous avons obtenu que les avoirs soient affectés à la restauration de l'Europe et à la lutte contre la disette en Allemagne. Grande importance psychologique pour le peuple suisse. Avons obtenu satisfaction. Dans la question de l'or, les USA et l'Angleterre ont dit qu'ils y avaient peu d'intérêt. Ils ne recevront d'ailleurs rien. Charguereau avait dit que 100 mio. ne suffisaient pas, mais qu'on pouvait discuter. Il m'a proposé un jour cette solution: Suisse ouvre à France crédit d'un mia. à conditions spécialement favorables; la différence entre conditions spéciales et ordinaires fournirait à France ressources nécessaires pour ses besoins. - La délégation avait eu, jusqu'à un moment donné, le droit d'espérer que le chiffre de 150 mio. serait accepté par les Alliés. Ce n'est que plus tard que les Français ont élevé brusquement leurs prétentions. Le chiffre maximum admis par CF a dû être divulgué (indiscrétion dans la délégation?), ce qui a incité les Alliés à se montrer plus exigeants, de, andant acceptation immédiate de leurs conditions. Je me suis dit qu'il y avait ou prétention sérieuse (inacceptable, avec inutilité de discuter) ou bluff (appelant contre-bluff). J'ai réagi immédiatement en quittant la séance. J'ai pu faire le coup, car je savais que les fils pouvaient être maintenus par la légation. Bruggmann est intervenu pour arranger les choses. Brusquement, les Alliés se sont contentés 3 jours après d'une somme moindre. On m'a qualifié de saboteur. Les faits m'ont cependant donné raison. Les Alliés voulaient bien respecter les avoirs



des Allemands établis en Suisse, mais ils voulaient obtenir du CF la possibilité de faire exulser un grand nombre d'Allemands, dont les biens auraient pu être ainsi liquidés à leur profit. Nous n'avons pas accepté de nous soumettre à cette obligation du rapatriement forcé. Nous avons fini par dire aux Alliés que les autorités suisses signaleraient les cas de rapatriement décidés d'une manière autonome. Autre question encore plus délicate: la procédure de liquidation. Nous ne pouvions accepter l'idée de commissions mixtes avec pouvoir de décision. Avons accepté en revanche l'idée d'une commission mixte sans pouvoir de décision sur l'activité de l'OSC. La commission n'aura qu'un droit de recours. Le droit de recourir à l'arbitrage a été refusé à la commission mixte. Seuls les Etats eux-mêmes auront ce droit. Avons obtenu que tous les avoirs Conf. et BN aux USA soient débloqués immédiatement. Il s'agit d'un geste bienveillant qui doit être communiqué sans retard à la presse. Nous avons dit que les listes noires devraient être supprimées avant la ratification. Avons reçu assurance que ce serait fait en juin, avec ou sans ratification de l'accord. Cette assurance n'est pas obligatoire, mais avons des raisons de croire qu'elle sera réalisée. Il a été convenu que la convention et son annexe seraient publiées, mais pas les lettres. Devrons aviser les USA, pour publication simultanée. Le cours du mark pour indemnisation des Allemands n'a pu être fixé. Les Alliés doivent encore s'entendre avec leurs autorités militaires en Allemagne. Avons dit que cela devra se faire avant la ratification. Avons essayé d'obtenir la levée du veto allié à l'égard du traité italo-suisse. Nous aurons peut-être le résultat désiré. Texte anglais et français de la convention ont même valeur. Le tout a la forme de lettres pour éviter procédure devant sénat USA. La question du droit de recours dans l'affaire de l'Or est complètement réglée par l'accord. Il y a en outre une lettre Charguereau. Il faudra que les banquiers soient bientôt convoqués pour mettre au point la question de certificats. La disposition concernant la commission mixte est moins défavorable que cela semble à première vue, d'autant plus qu'il n'y a pas de décision obligatoire. Avons obtenu que les avoirs allemands tels que bâtiment de légation, gare badoise, soient laissés de côté dans la convention. La dernière des lettres annexées concerne les arriérés de clearing. N'ayant pas reçu de Berne des instructions en temps utile, j'avais transigé. Après avoir reçu instructions contraires, j'ai dû revenir en arrière, ce qui n'a pas été facile, mais a donné un résultat. Merveilleusement secondé dans ces négociations par la légation. Le résultat n'est pas un succès, mais la délégation a fait de son mieux.

M. Kobelt remercie St. pour grand travail accompli. Convaincu qu'il a fait de son mieux.

M. Etter se joint à ces remerciements. Nous devons exprimer notre reconnaissance à la délégation, mais d'une façon interne, pour ne pas donner l'impression que nous sommes très contents du résultat. Ces listes d'Allemands à expulser pour tenir compte du vœu des Alliés ne me plaisent pas. On a l'impression qu'il s'agit d'expulser des gens pour avoir leur argent. Le droit de recours dans la question de l'or est-il vraiment, tout à fait exclu?

M. Stucki: Il n'y a rien à craindre pour ce droit de recours. L'accord vise la responsabilité de la banque nationale pour or acheté ou vendu.

M. Celio: La Suisse a-t-elle un droit de recours contre l'Allemagne qui l'a trompée dans l'affaire de l'or?

M. Stucki: Question discutée mais pas résolue. Si droit existe, valeur purement théorique pour le moment.

M. Steiger: Il serait bon de tirer la question au clair avant de soumettre l'accord aux chambres.

M. Stampfli: Le fait que nous avons pu sauver les avoirs des Allemands résidant en Suisse, obtenu la formule 50:50 dans la répartition et l'assurance du déblocage des avoirs suisses et la suppression des listes noires représente un optimum. Nous pouvons être satisfaits du travail de la délégation.

250 mio. = sacrifice douloureux mais nécessaire. Ne pas donner l'impression que David a vaincu Goliath. Observer de la retenue, sans parler toutefois de défaite. Quelle a été la portée des déclarations Pilet-Golaz?

M. Stucki: Déclaration Pilet anodine (conversation avec Gyax).

M. de Steiger: Faut-il attendre l'arrivée de listes d'expulsions successives?

M. Stucki: Les différents pays nous enverront leur liste, par ex. les Anglais. Le Conseil fédéral statuera librement, sur tout ou partie. Il y aura une liste pour les Allemands en pays tiers. Ces listes arriveront avant le 1.1.48.

M. Petitpierre: Le résultat obtenu est un succès, vu le point de départ très bas. Devons cacher notre satisfaction. Mécontentement est grand en France. Devrons présenter message et prendre divers arrêtés d'exécution. Régler la question des informations à donner à la presse: aujourd'hui ou plus tard? Je pense qu'il faut renseigner la presse et les chambres simultanément. Dire aujourd'hui à la presse qu'elle recevra les textes en même temps que le parlement. Dire aujourd'hui que l'or Confédération et BN a été déblocqué.

M. Stucki: Dans la question de l'affectation de la part suisse du produit de la liquidation, le CF a juridiquement toute liberté. Nous avons déclaré aux Alliés que la Suisse entendait indemniser ses rapatriés et sinistrés de guerre. Prendre une décision le plus tôt possible, si possible dans le sens des déclarations faites aux Alliés. Je ne sais pas si le public suisse éprouve le besoin d'être renseigné immédiatement.

M. Etter: renseigner la presse lors du dépôt du message.

M. Celio: Conférence immédiate, mais ne pas dire beaucoup. La presse attend.

M. Stampfli: Attendre.

M. de Steiger: Attendre. Pas au clair sur question de savoir si affectation part suisse doit être décidée par les chambres.

M. Kobelt: Nous ne pouvons pas bien renseigner la presse si les Alliés ne le font pas.

M. Stucki: Il a été convenu que la presse ne serait provisoirement pas renseignée. Reste à voir si les Alliés s'en tiendront à cet accord. Mais dire aujourd'hui déjà que les Américains ont procédé au déblocage, comme geste amical. Ne rien dire des listes noires.

M. Kobelt: Donc, on dira: Stucki a fait rapport. Reste à régler certaines questions. Dans 8 jours, message. Mentionner déblocage or.

M. Petitpierre: Ne pas préciser "8" jours. Dire: au courant de la session. Il faut laisser le temps pour étudier la question de l'affectation. Ne pas renseigner spécialement la presse lors du dépôt du message. Le message suffit.

M. de Steiger: Remercier Bruggmann au nom du CF, et non pas du D. pol. seulement.

M. Kobelt: D'accord. Pol. s'occupe de la chose (tg.).

Divers .

=====

Explosion de St. Maurice:

Rapport Kobelt sur étendue catastrophe, cause possible.

Postiers Zurichois.

M. Celio: Les postiers de Zurich ont pris part au cortège du 1er mai. Les PTT ont pris des sanctions (amende et retenue de salaire). La direction générale désire savoir quel parti prendre dans cette affaire. Circonstance atténuante: fermeture générale des magasins à Zurich.

M. Kobelt: Retenue et amende. Soyons fermes dès le début.

M. de Steiger: Attendre présence de M. Nobs.

Ainsi décidé

Approvisionnement de la population non-agricole

M-Stampfl: Adopter l'ACF qui a été approuvé par les commissions des pouvoirs extraordinaires. Entrée en vigueur 1er juin. Ainsi décidé.

Conférence internationale de police criminelle.

M.de Steiger: Autoriser la délégation suisse à accepter que le secrétariat siège en Suisse, de même que la conférence de l'année prochaine. Ainsi décidé.

Livraison Burri à la Suisse.

M.de Steiger communique la chose, disant qu'on ne pouvait pas refuser Burri.

Siège de l'organisation aviation civile internationale.

M.Petitpierre: Il est possible que le siège de cette organisation soit fixé en Europe. Autorisez-vous, le cas échéant, le délégué suisse à accepter pour la Suisse.?

Oui.

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Politique. Vertretung der Schweiz in Verwaltungsrat Intern. Ausstellungsbureaus.

Postes et chemins de fer. Avance de crédit PTT.

Economie publique. Wirtschaftsverhandlungen mit Oesterreich.

Militaire. Begnadigungsgesuche.

Economie publique Kl. Anfrage Clavadetscher.

Kl. Anfrage Höppli.

Intérieur. Erweiterung des Wärmeverteilernetz.

Divers .

Explosion de St. Maurice

Rapport Kobelt sur étendue catastrophe, cause possible.

Postiers Zurichois.

M.Gellic: Les postiers de Zurich ont pris au cortège du 1er mai. Les PTT ont pris des sanctions (amende et retenue de salaire). La direction générale désire savoir quel parti prendre dans cette affaire. Circonstance attendante: fermeture générale des magasins à Zurich.

M.Kobelt: Retenu et amende. Soyons fermes dès le début.

M.de Steiger: Attendre présence de M. Wobs. Ainsi décidé.